



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

D2021-03-01

L'an deux mil vingt et un, le trente mars, à 20 heures 15,

Le Conseil Municipal de la commune de PINEUILH, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Teyssandier Didier, Maire de la commune.

Date de convocation : 25/03/2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

Présents : M. Teyssandier, maire ; Mme Ratié, M. Talochino, M. Roseau, Mme Benedetti, Mme Prioleau, adjoints ; M. Roy, M. Chapellier, M. Billoux, Mme Peruffo, Mme Benoit, M. Robert, Mme Deycard, Mme Lesseigne, Mme Grossias, M. Dubreuil, M. Mousseau, Mme Puyjalinet, M. Verdier, M. Chalard, Mme Sicaud, conseillers municipaux.

Excusés : M. Garcia, Mme Vincenzi, M. Delage, Mme Van Der Horst.

Absents : Mme Feydel, Mme Chadourne.

Procurations : M. Garcia à M. Teyssandier, Mme Vincenzi à M. Robert, M. Delage à M. Talochino, Mme Van Der Horst à Mme Benedetti.

Secrétaire de séance : Mme Ratié

Débat d'orientations budgétaires 2021

Vu les articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT prescrivant que, pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements, ce rapport doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre,
- la présentation des engagements pluriannuels,
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Dans ce cadre légal, les orientations générales de la municipalité pour le projet de budget primitif 2021 sont précisément définies dans la note de synthèse annexée au rapport d'analyse financière, laquelle constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2021 de la commune.

Invité à se prononcer après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- prend acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2021, et sur la base de la note de synthèse ci-annexée.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en mairie, les jour, an et mois que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 1^{er} avril 2021

Le Maire : Didier Teyssandier

